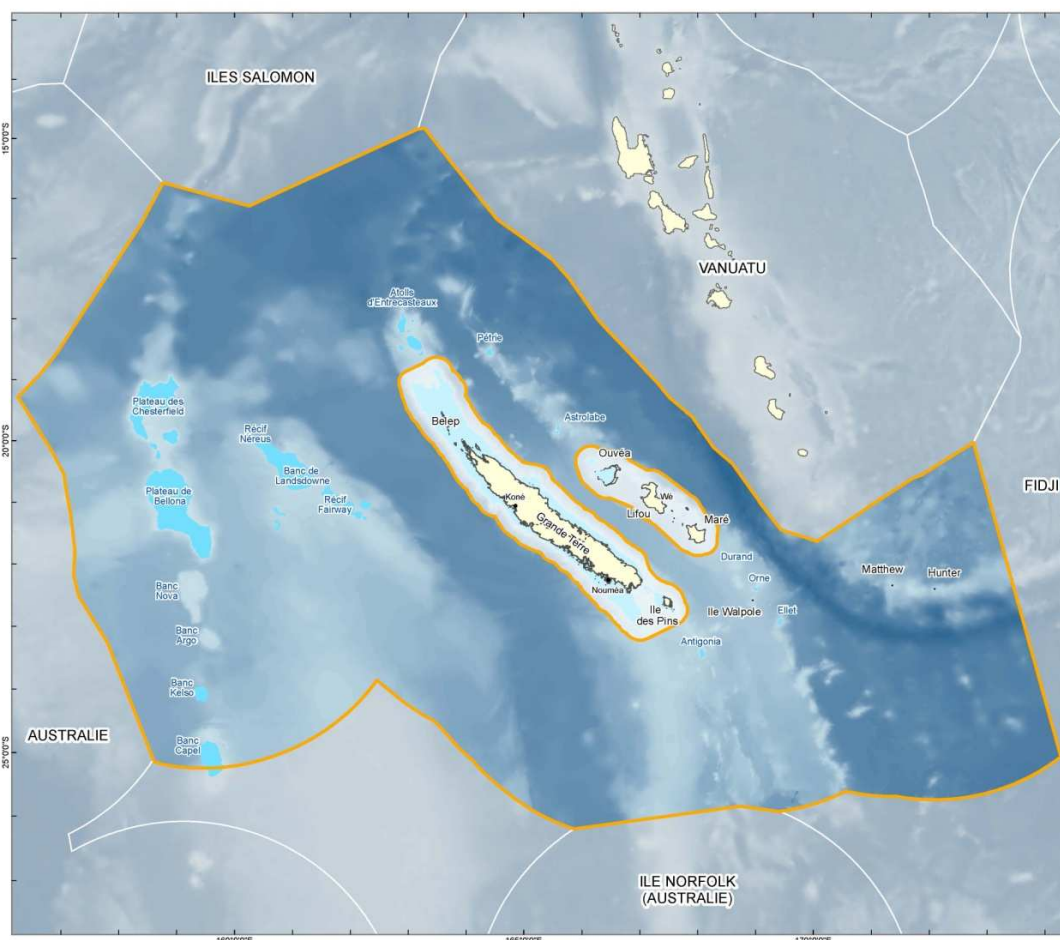



Communiqué de presse

Nouméa, le 23 avril 2014

Le parc naturel de la mer de Corail est créé : la plus grande aire marine française vient de voir le jour en Nouvelle-Calédonie.

L'arrêté créant le parc naturel de la mer de Corail a été adopté le 23 avril 2014 à l'occasion de la réunion du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. « C'est pour moi une très grande satisfaction de voir le projet de parc naturel de la mer de Corail aboutir aujourd'hui. Depuis ma prise de fonction, mon gouvernement s'est pleinement mobilisé pour que la Nouvelle-Calédonie se dote d'une politique intégrée pour gérer les espaces marins placés sous sa coresponsabilité avec l'Etat. », s'est félicité le **président Harold MARTIN**.



 Périmètre proposé pour le parc naturel de la mer de Corail

0 500 Kilomètres
0 200 Milles

Sources des données : www.georep.nc, GEBCO, VLIZ, SHOM

Le périmètre retenu couvre la totalité de la zone économique exclusive ainsi que les eaux territoriales et les îles et îlots dont la gestion est assurée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, soit près de **1,3 million de**

kilomètres carrés (équivalent à 3 fois les eaux métropolitaines). Le parc naturel de la mer de Corail compte désormais parmi les plus grandes aires marines protégées du monde. Sa création contribue de façon significative au renforcement du réseau français d'aires marines protégées qui passe en effet **avec cette création de 4 à 16 % des eaux sous juridiction française, incluses dans le périmètre d'aires marines protégées.**

Les orientations de gestion

Le parc naturel a pour ambition de protéger l'environnement marin, d'œuvrer au maintien des services rendus à l'homme par les différents écosystèmes présents dans son périmètre et de contribuer au développement durable des activités maritimes.

Les huit orientations de gestion du parc visent trois finalités :

- mettre l'homme au cœur du projet de parc,
- créer les conditions d'un développement durable,
- permettre à la Nouvelle-Calédonie de devenir un moteur de la dynamique régionale en faveur d'un développement durable.

La gouvernance

Le défi est d'établir une véritable gestion partagée pour faire face aux enjeux de protection et de développement durable à si grande échelle. Pour cela, un comité de gestion va être mis en place ces prochains mois. Chargé d'élaborer et de proposer le plan de gestion du parc, il comprendra des représentants de l'ensemble des acteurs concernés par l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie. **Il sera coprésidé par le haut-commissaire de la République, représentant de l'État, et par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.** Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie est en effet compétent en matière de gestion des ressources de l'espace maritime, l'État conservant des missions régaliennes en lien avec la souveraineté sur ces eaux.

Un projet concerté

Annoncé par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Harold Martin, en août 2012 lors de la réunion annuelle du Forum des îles du Pacifique, le projet de création d'une vaste aire marine protégée s'appuyant sur une analyse stratégique de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie a été officiellement lancé avec l'ensemble des acteurs néo-calédoniens concernés dès 2012, avec l'appui technique de l'antenne de l'Agence des aires marines protégées. L'analyse a eu pour objectif d'identifier les enjeux de protection et de développement durable du milieu marin et de proposer des scénarios de gestion. La concertation, tant au niveau technique qu'au niveau institutionnel, a été au cœur du projet dès son initiation : il s'agit d'un point central de la démarche de création du parc naturel et plus globalement des aires marines protégées.

Diversité et richesses naturelles du parc naturel de la mer de Corail

Le périmètre retenu permet d'intégrer la prise en compte des différents éléments constitutifs d'une diversité et d'une richesse exceptionnelles : des rides continentales détachées de l'ancien super-continent du Gondwana il y a 100 millions d'années, des bassins sédimentaires profonds, une fosse océanique et de nombreux monts sous-marins dont certains émergent pour constituer des structures récifo-lagonaires ou volcaniques, les « Iles Eloignées ». On trouve à l'intérieur du parc, des écosystèmes profonds (jusqu'à 7 919 mètres, soit la zone la plus profonde des eaux françaises), des écosystèmes pélagiques et des récifs coralliens. En outre, 25 espèces de mammifères marins, 48 espèces de requins, 19 espèces d'oiseaux nicheurs et 5 espèces de tortues y ont été dénombrées.

Plus d'information sur : www.aires-marines.fr (dossier spécial en page d'accueil)

Note aux rédacteurs : carte et photos pour illustration téléchargeables ici : utilisez le lien suivant : <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-K3EEHOELV60> . Fichiers disponibles jusqu'au 15 mai. Si le lien ne fonctionne pas, rendez vous à l'adresse suivante : <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification> et utilisez le code suivant : 1-K3EEHOELV60 .

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

Cellule presse et communication : tél : 24-66-39

Direction des affaires maritimes – service de la pêche et de l'environnement marin : tél : 27-06-93

Agence des aires marines protégées (métropole) :

Agnes.poiret@aires-marines.fr /02 98 33 92 58/06 79 04 47 07